



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'eau

Question écrite n° 120448

## Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'importance de la préservation de la ressource en eau. Le département de la Haute-Vienne est une tête de bassin disposant d'un réseau hydrographique très ramifié. Son agriculture est basée principalement sur des systèmes herbagers avec un niveau d'intensification raisonné. Par ailleurs, les agriculteurs s'investissent dans des pratiques en faveur du maintien des ressources naturelles et de la biodiversité. Les représentants du monde agricole en Haute-Vienne souhaitent donc la mise en place d'une mission « eau » départementale, sous la présidence du préfet, afin de mieux appréhender l'avenir de cette richesse dont la préservation conditionne le futur de la population en général et des agriculteurs en particulier. Il lui demande donc de lui faire connaître son avis sur cette proposition.

## Texte de la réponse

La politique départementale de préservation et de gestion de la ressource en eau est définie dans le département de la Haute-Vienne dans le cadre de la mission interservices de l'eau (MISE) pour être soumise à l'approbation du préfet. Le projet stratégique élaboré en 2006 à partir d'un diagnostic associant l'ensemble des acteurs de l'eau, dont les agriculteurs, a dégagé plusieurs enjeux majeurs. Parmi ces derniers, le secteur agricole est directement concerné par la sécurisation de la ressource en eau, la maîtrise des rejets et des pollutions diffuses, et la préservation des milieux aquatiques. Il importe de sécuriser les usages de l'eau, notamment agricoles, comme l'abreuvement du bétail et l'irrigation, en toute compatibilité avec les impératifs environnementaux. Une réflexion est engagée, portant sur la création de points d'abreuvement depuis les cours d'eau, compatibles avec la préservation des berges par réduction du piétinement par le bétail et permettant un moindre usage de l'eau potable distribuée par les réseaux. Le préfet de la Haute-Vienne a mandaté la chambre d'agriculture pour réaliser une approche globale des prélèvements d'irrigation de cultures spécialisées. La sécurisation de la ressource en eau s'appuie sur la création de retenues de substitution bénéficiant d'aides publiques, dans le cadre du contrat de projet de l'État et de la région Limousin. Le préfet étudie actuellement un cadre de concertation et d'échanges élargi à l'ensemble des acteurs du domaine de l'eau, dans lequel la profession agricole aura toute sa place, du fait de sa contribution aux actions de préservation de la ressource en eau et des territoires ruraux.

## Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Boisserie](#)

**Circonscription :** Haute-Vienne (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 120448

**Rubrique :** Eau

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 13 mars 2007, page 2546

**Réponse publiée le** : 8 mai 2007, page 4264